



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UDSP 87 Samedi 24 juin 2017 - Centre de secours de Magnac Laval

Ordre du jour :

- Compte rendu moral,
- Compte rendu financier,
- Compte rendu commissions,
- Questions diverses,

Début de séance : 09h00

Le 24 juin 2017, l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne s'est tenue au centre de secours de Magnac Laval, sous la Présidence d'Alain PUIGRENIER. Les membres ont été convoqués par courrier et/ou par mail.

Alain PUIGRENIER demande une minute de silence en hommage à nos camarades sapeurs-pompiers, décédés en portant secours et à nos collègues gendarmes et policiers décédés. Ils assurent notre sécurité et celle de nos concitoyens.

Le Président ouvre la séance à 09h30 et après un mot de bienvenue, donne la parole à Monsieur le Maire de Magnac Laval

Le Président donne ensuite la parole à Daniel JAMMET, Président de la Commission des anciens, qui informe des avancées concernant le réseau départemental et national.
10 anciens sapeurs-pompiers sont décédés en 2016.

Daniel JAMMET informe les sapeurs-pompiers présents des évolutions de la PFR (voir annexes).

Compte rendu moral :

Gérard PUYGRENIER, secrétaire, présente le rapport moral de l'année 2016.

Compte rendu financier :

Frédéric RAYRAT, trésorier, détaille le rapport financier 2016 de l'UDSP 87(voir bilan annexé).

Il est proposé de maintenir la cotisation pour 2018 à 18€ : adopté à l'unanimité.

Commission Sociale :

Annie SOULAT, vice-présidente, informe les membres présents de l'activité sociale de l'UDSP et rappelle le rôle de l'œuvre des pupilles, tant au niveau national que départemental.
Elle fait ensuite le point sur les assurances avec le Président.

Le Président précise un point sur le contrat d'assurance décès toutes causes qui a été proposé aux amicales.

La Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers a fait savoir que le capital décès ne serait pas versé aux amicales adhérentes pour leurs adhérents dont le décès survient après 75 ans.

En effet, pour que le contrat s'applique totalement, il faut que toutes les amicales du département adhèrent au contrat.

Or en 2017, seules 12 amicales cotisent.

Pour rappel, la cotisation est de 6,60€/adhérent pour le versement d'un capital en cas de décès de 4 000€.

Il est envisagé que l'UD contribue à cette cotisation à hauteur de 2€/adhérent Ce projet est encore à l'étude.

Le Président informe l'assemblée de la volonté de la Fédération Nationale SP d'inclure l'assurance HORS service (5,90€/SP à la cotisation fédérale pour 2018

Commission Secourisme :

Le Président explique le nouveau fonctionnement et l'organisation de la section départementale de secourisme.

Les formateurs assurent les formations PSC1 auprès du grand public et dans des structures publiques ou privées (GRETA, associations...)

Pour rappel, cette formation est d'une durée de 8 h 00 (sur une journée ou en plusieurs fois)

Une session doit réunir au minimum 6 stagiaires, maximum 10 stagiaires pour 1 formateur et un minimum de 12 stagiaires, maximum 20 stagiaires pour 2 formateurs.

433 stagiaires ont été formés au PSC1 en 2016.

Commission Jeunes Sapeurs-Pompiers :

Le nombre des JSP est en constante augmentation (+de 160 JSP prévus pour 2017/2018).

Une nouvelle section locale va ouvrir pour la rentrée à Pierre Buffière.

Questions diverses :

Le Président informe l'assemblée de la sortie nationale du film « Les Hommes du Feu ».
Des tarifs privilégiés sont réservés aux SP.

Fin de l'Assemblée Générale à 11 h40.

Le Président remercie les participants.